



Mesures fiscales recommandées pour assurer aux Canadiens une prospérité économique renforcée

Commentaires préliminaires au budget de 2016
présentés par Deloitte au Comité permanent des
finances de la Chambre des communes

Février 2016

Résumé

À titre de premier cabinet de services-conseils en fiscalité du Canada et de cabinet de services mondiaux de fiscalité chargé de conseiller des administrations publiques et des clients du secteur privé dans plus de 150 pays, Deloitte a un point de vue unique sur les politiques fiscales concurrentielles mises en place dans le monde entier et sur les principaux déterminants de la prospérité économique nationale, qui englobent notamment la productivité, la compétitivité et l'innovation. Compte tenu de notre perspective mondiale en la matière et de notre engagement à soutenir une économie canadienne forte et florissante, nous sommes heureux de proposer nos recommandations pour étude au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (ci-après, le Comité).

Bien que les Canadiens jouissent depuis longtemps d'un niveau de vie élevé par rapport à celui de la plupart des pays, le Canada éprouve actuellement de la difficulté à faire croître son économie, en partie à cause du ralentissement mondial dans le secteur des ressources. Qui plus est, il continue d'être en retard sur de nombreux autres États sur le plan de la productivité, qui est l'un des déterminants clés de la prospérité. Les problèmes de productivité auxquels se heurte le Canada peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs : l'aversion pour le risque des dirigeants d'entreprise, le sous-investissement dans la machinerie et l'équipement, l'insuffisance du capital de risque pour les entreprises en démarrage, la concurrence accrue à l'échelle mondiale pour attirer des talents et l'appui insuffisant à l'innovation. Comme nous en avons fait état dans notre série de rapports intitulée *L'avenir de la productivité*¹, nous sommes d'avis que le Canada peut réussir à affronter ces problèmes et, ce faisant, à accroître considérablement sa productivité.

Le Canada a besoin de capitaux de provenance étrangère. La politique fiscale canadienne doit faire en sorte que notre pays maintienne sa compétitivité pour attirer des capitaux étrangers. Les changements apportés récemment à la législation – et les mesures visant à prévenir le chalandage fiscal proposées dans le budget de 2014 – risquent d'avoir un effet dissuasif sur les investissements étrangers en créant un climat d'incertitude quant à l'interprétation et à la portée de ces propositions.

C'est pourquoi nous estimons que les initiatives suivantes devraient retenir en priorité l'attention du gouvernement dans le prochain budget :

- **Protéger la compétitivité du Canada à l'égard des investissements entrants qu'il attire**
La portée des mesures proposées pour prévenir le chalandage fiscal devrait être réduite.
- **Encourager les investissements dans l'innovation au Canada pour améliorer la productivité**

Il serait possible de renforcer le régime fiscal de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) en autorisant le remboursement partiel du crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour les entreprises. De plus, il serait souhaitable que le gouvernement envisage la mise en place d'un régime incitatif relatif à la propriété intellectuelle pour encourager les entreprises à commercialiser leurs innovations et à conserver leurs brevets au Canada.

¹ <http://www2.deloitte.com/ca/fr/divers/litetopicpage.MF-CA-Tags.future-of-productivity.html>

- **Surveiller les taux et les seuils d'imposition du revenu des particuliers au Canada pour attirer des talents à l'échelle mondiale**

Les taux d'imposition du revenu des particuliers au Canada devraient faire concurrence à ceux de nos partenaires commerciaux.

Nous sommes heureux d'avoir la possibilité de discuter de nos recommandations avec le Comité et, s'il y a lieu, de mettre notre expertise à sa disposition.

Recommandations de Deloitte

Le budget de 2016 offrira au nouveau gouvernement du Canada l'occasion de renforcer la prospérité économique des Canadiens. Par conséquent, voici nos recommandations en vue du budget de 2016 :

Protéger la compétitivité du Canada à l'égard des investissements entrants qu'il attire

La compétitivité du Canada sur le plan des investissements entrants doit être protégée. Nous craignons que, si elles sont édictées comme elles sont proposées, les mesures visant à prévenir le chalandage fiscal proposées dans le budget de 2014 de l'ancien gouvernement nuisent à la capacité du Canada d'attirer ces investissements parce que leur portée est trop étendue et qu'elles créent beaucoup d'incertitude quant à l'incidence fiscale des ententes relatives au financement au moyen de capitaux étrangers. Les investisseurs étrangers peuvent décider d'investir ailleurs. Depuis l'annonce des mesures visant à prévenir le chalandage fiscal, nous avons constaté que l'incertitude a eu une influence négative sur les décisions d'investissement.

Le Canada est une petite économie ouverte dont les besoins en capitaux vont bien au-delà de ce que ses résidents peuvent fournir. Les investisseurs étrangers disposent d'un large éventail de possibilités en ce qui a trait aux pays où investir leurs capitaux. Par conséquent, l'adoption de changements aux politiques fiscales canadiennes, par exemple les mesures proposées pour prévenir le chalandage fiscal, qui engendrent de l'incertitude et diminuent les rendements des investissements, minera les investissements étrangers au Canada. Pour attirer des capitaux étrangers, les projets canadiens doivent en général avoir un potentiel de rendement plus élevé que des investissements comparables dans le pays de provenance des capitaux (p. ex., les États-Unis). C'est particulièrement vrai dans le secteur de l'énergie et des ressources, qui a grandement besoin de capitaux et qui a de la difficulté à en obtenir. Nous vous invitons à consulter [notre document sur les mesures visant à prévenir le chalandage fiscal](#)², qui présente un exposé plus détaillé de nos préoccupations à cet égard.

Compte tenu des recommandations formulées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre du projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), qui ont récemment reçu l'appui du G20, nous encourageons le gouvernement à entreprendre des consultations avec les parties prenantes et à examiner soigneusement l'incidence que les changements pourraient avoir sur l'investissement entrant au Canada, la compétitivité des multinationales canadiennes et l'économie générale du Canada.

Nous recommandons également la surveillance continue de la compétitivité des taux d'imposition des sociétés au Canada. Alors même que les recommandations liées au BEPS sont adoptées et que des plans sont en cours pour les intégrer aux régimes fiscaux nationaux, des pays apportent des changements à leurs taux d'imposition des sociétés. Par exemple, le Royaume-Uni a récemment annoncé une réduction graduelle de son taux d'imposition des sociétés, qui s'établira à 18 % d'ici 2020, et l'Assemblée de l'Irlande du Nord a l'intention de baisser son taux d'imposition des sociétés à 12,5 % d'ici 2018, de sorte qu'il s'harmonise avec celui de la République d'Irlande.

² <http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca-fr-fiscalite-commentaires-deloitte-mesures-visant-prevenir.pdf>

Encourager les investissements dans l'innovation au Canada pour améliorer la productivité

Améliorer les incitatifs à la R&D

Nous sommes d'avis que le statut de destination mondiale de premier plan pour les entreprises novatrices dont jouit le Canada est menacé. Bien que l'innovation représente l'un des éléments charnières d'une croissance économique soutenue et une excellente solution au problème de faible productivité du Canada, nous estimons que notre régime de recherche et développement (R&D) n'encourage pas suffisamment les investissements dans ce domaine. Pour rehausser l'attrait du Canada à l'échelle mondiale et encourager l'investissement étranger, il convient, selon nous, d'améliorer le régime de R&D en accordant le remboursement des crédits d'impôt à l'investissement (CII) pour la RS&DE aux entreprises qui ne font pas partie de la catégorie restrictive des sociétés privées actuellement admissibles à ce remboursement. Dans les documents antérieurs³ que nous avons présentés au Comité et au ministère des Finances, nous avons recommandé l'élargissement généralisé du remboursement des CII à toutes les entreprises. Quoique nous demeurions favorables à cette mesure, nous recommandons, à la lumière de l'important objectif que constituent l'atteinte de l'équilibre budgétaire et la réduction graduelle du niveau de la dette par rapport au PIB, que le gouvernement envisage d'offrir un remboursement partiel à toutes les entreprises.

À l'heure actuelle, seules les petites sociétés privées sous contrôle canadien admissibles peuvent se prévaloir d'un crédit remboursable; toutes les autres entreprises ne bénéficient des avantages du crédit que pour les années où elles ont un impôt à payer. La planification à long terme est donc plus ardue pour ces organisations, car bon nombre d'entre elles exercent leurs activités dans des secteurs cycliques et peuvent difficilement prévoir les années où elles auront suffisamment d'impôt à payer pour bénéficier des crédits d'impôt pour la RS&DE. Rendre le crédit remboursable à toutes les sociétés compenserait adéquatement les risques inhérents à l'exercice de la R&D au Canada et enverrait un message clair aux sociétés étrangères en quête de nouvelles occasions d'investissement.

Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement adopte un modèle de remboursement pour les sociétés qui ne sont actuellement pas admissibles au remboursement des CII afin de leur permettre de bénéficier à tout le moins du remboursement partiel des CII si elles répondent à certaines exigences. Par exemple, une société pourrait recevoir un remboursement partiel des CII pour la RS&DE si elle peut démontrer qu'elle a accru sa main-d'œuvre au cours d'une période antérieure. Cette approche contribuerait à la création d'emplois dans un important secteur de l'économie canadienne et s'harmoniserait avec l'objectif du gouvernement visant à accroître le nombre et le type d'emplois offerts aux Canadiens.

Nous recommandons aussi que le gouvernement examine de nouveau le traitement des dépenses d'immobilisations au titre du régime de la RS&DE. En excluant les dépenses d'immobilisations du régime de la RS&DE, on perd de vue que les dépenses d'investissement sont nécessaires pour faire de la R&D et que certaines industries sont par conséquent placées dans une situation désavantageuse. Par exemple, il faut souvent, pour faire de la R&D, des ordinateurs et du matériel connexe. Nous recommandons au gouvernement, au lieu d'exclure complètement tous les coûts d'immobilisations, d'envisager d'autoriser au moins l'amortissement accéléré des dépenses

³ Se reporter, à titre d'exemple, à notre document portant sur le budget de 2015 : <http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca-fr-fiscalite-commentaires-de-deloitte-budget-2015.pdf>

d'immobilisations engagées dans la R&D, un peu comme les dépenses d'immobilisations sont traitées dans d'autres pays, comme la France.

Envisager un régime incitatif relatif à la propriété intellectuelle

La compétitivité mondiale pour attirer les investissements en R&D s'est grandement intensifiée au cours des dernières années. Non seulement certains pays adoptent des incitatifs fiscaux ou étendent la portée des incitatifs existants pour promouvoir de telles activités, mais ils accordent aussi de nouveaux incitatifs fiscaux visant à encourager la commercialisation de la R&D, comme nous l'avons exposé dans un document récent intitulé *Global Survey of R&D Tax Incentives*⁴ (en anglais seulement). Ces stimulants, souvent appelés *patent boxes* (ci-après les « régimes incitatifs relatifs à la propriété intellectuelle »), ont pour effet d'abaisser le taux d'imposition du revenu tiré de la vente de propriété intellectuelle (PI) à des niveaux considérablement inférieurs à ceux qui s'appliquent au revenu d'entreprise ordinaire. Ce traitement préférentiel du revenu tiré de la PI vise à inciter davantage les entreprises à innover et à commercialiser leurs innovations au pays.

Comme nous le mentionnions dans notre *série de rapports sur la productivité*⁵, le nombre de brevets accordés au Canada est faible par comparaison avec celui d'autres pays, et ce, malgré le rendement élevé du Canada dans le domaine de la recherche universitaire. Pour inciter les entreprises à commercialiser leurs brevets et à faire en sorte qu'ils demeurent au Canada, nous recommandons au gouvernement d'étudier la possibilité d'instaurer un régime incitatif relatif à la propriété intellectuelle au pays. Le Comité a formulé une recommandation semblable dans le rapport qu'il a publié sur les consultations prébudgétaires de 2014⁶. L'absence d'un tel régime peut placer notre pays dans une position concurrentielle défavorable, car les partenaires du Canada qui sont également membres du G20 (p. ex., le Royaume-Uni, la Chine et la France⁷) continuent d'utiliser et d'appuyer ce genre de régimes. De plus, dans son rapport sur le BEPS publié le 5 octobre 2015, intitulé *Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance, Action 5 - Rapport final de 2015*⁸, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indique que les régimes incitatifs relatifs à la propriété intellectuelle continueront clairement d'être des régimes d'incitatifs fiscaux acceptables, selon une approche du lien modifiée exigeant que les activités de R&D soient menées dans les pays mêmes. En fait, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni ont récemment annoncé des régimes de propriété intellectuelle nouveaux ou révisés, et la Chambre des représentants des États-Unis a publié une nouvelle proposition de régime incitatif relatif à la propriété intellectuelle à l'été 2015. En outre, l'Union européenne est aussi en train d'adopter l'approche du lien modifiée.

⁴ <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/global/Documents/Tax/dttl-tax-global-rd-survey-aug-2014.pdf>

⁵ <http://www2.deloitte.com/ca/fr/misc/litopicpage.MF-CA-Tags.future-of-productivity.html>

⁶ Comité permanent des finances de la Chambre des communes, « Vers la prospérité : des priorités budgétaires fédérales pour les gens, les affaires et les communautés », décembre 2014, <http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/412/FINA/Reports/RP6830258/finarp08/finarp08-f.pdf>

⁷ Parmi les autres pays qui se sont dotés d'un régime incitatif relatif à la propriété intellectuelle figurent la Belgique, la Hongrie, l'Irlande, le Liechtenstein, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suisse.

⁸ OCDE, *Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance Action 5 - Rapport final de 2015*, Paris, OCDE, octobre 2015. http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oced/taxation/countering-harmful-tax-practices-more-effectively-taking-into-account-transparency-and-substance-action-5-2015-final-report_9789264241190-en#page1 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Surveiller les taux et les seuils d'imposition du revenu des particuliers au Canada pour attirer des talents à l'échelle mondiale

Il faut insister sur la nécessité d'attirer et de retenir les personnes les plus aptes à favoriser l'innovation dans l'économie et à améliorer la productivité et la compétitivité du pays. C'est pourquoi nous encourageons le gouvernement à mettre l'accent sur la compétitivité du régime d'imposition du revenu des particuliers⁹.

Nous sommes conscients que l'augmentation du taux d'imposition supérieur des particuliers faisait partie de la plateforme électorale du gouvernement et constitue actuellement une priorité. Nous encourageons le gouvernement à surveiller l'incidence de cette augmentation afin de déterminer si elle permet d'atteindre les résultats escomptés.

Nous croyons que les taux d'imposition du revenu des particuliers du Canada devraient faire concurrence à ceux de nos partenaires commerciaux (en particulier les États-Unis). Notre taux d'imposition supérieur est désormais beaucoup plus élevé que celui de la plupart de nos partenaires commerciaux à l'échelle mondiale, et le seuil pour atteindre ce taux est beaucoup moins élevé que celui de bon nombre de nos partenaires commerciaux. Cette situation peut décourager l'immigration au Canada et rendre le recrutement des meilleurs talents par les entreprises canadiennes beaucoup plus dispendieux, l'impôt étant l'un des facteurs dont il faut tenir compte pour établir une rémunération concurrentielle. Elle pourrait aussi nuire aux transferts du Canada au sein des organisations multinationales en faisant du pays une destination d'affaires moins attrayante en raison du coût à payer pour majorer la rémunération des employés afin de tenir compte du coût plus élevé de l'impôt sur le revenu au Canada.

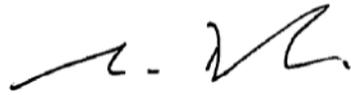
Une deuxième préoccupation qu'il faudra surveiller est la question de savoir si l'augmentation des taux donnera lieu à l'augmentation escomptée des revenus pour le gouvernement. Des études réalisées récemment¹⁰ révèlent que des taux d'imposition plus élevés peuvent inciter les particuliers à accroître leurs efforts en matière de stratégies de planification fiscale et pourraient entraîner une réduction des heures travaillées, ce qui a des répercussions sur les revenus du gouvernement. Comme alternative aux augmentations du taux d'imposition du revenu des particuliers, nous croyons qu'on pourrait augmenter les taxes à la consommation, qui sont peu élevées par rapport aux normes mondiales. Une augmentation des taxes à la consommation, accompagnée de crédits appropriés pour les familles à faible revenu, pourrait fournir une source de revenus moins coûteuse et plus fiable.

* * * * *

Deloitte est déterminé à jouer un rôle de premier plan dans l'édification de l'avenir du Canada. Nous espérons que nos recommandations vous seront utiles en vue de la formulation de vos recommandations sur le budget de 2016.

⁹ Robert P. Murphy, Jason Clemens et Niels Veldhuis, *The Economic Costs of Increased Marginal Tax Rates in Canada*, Études du budget et de la politique fiscale de l'Institut Fraser, Vancouver, Fraser Institute, octobre 2013. Cette étude compare la compétitivité du taux d'imposition supérieur des particuliers du Canada à celui des États-Unis. Bien que le taux fédéral d'imposition supérieur au Canada soit inférieur à celui des États-Unis, lorsqu'on tient compte du taux d'imposition des particuliers combiné (fédéral/provincial) et du seuil à partir duquel le taux d'imposition supérieur s'applique, l'étude conclut que le Canada n'est pas concurrentiel.

¹⁰ Voir Milligan, Kevin et Michael Smart, « Provincial Taxation of High Incomes: The Effects on Progressivity and Tax Revenue », *Income Inequality: The Canadian Story* sous la direction de David A. Green, W. Craig Riddell et France St. Hilaire, 2015, et Laurin, Alexandre, « Shifting the Federal Tax Burden on the One-Percenters: A Losing Proposition », C.D. Howe E-brief, 3 décembre 2015.



Albert Baker, FCPA, FCA
Leader de la politique fiscale
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
416-643-8753